



Français

Demande de proposition no **9F030-20170873**

7 novembre 2018

Services d'entretien et de réparation des unités de climatisation et de réfrigération pour l'Agence Spatiale Canadienne (ASC) à Saint-Hubert

Modification # 2

1) Deuxième série de questions et réponses

Question 1 : Pouvez-vous expliquer la différence entre la soumission technique et les attestations ?

Réponse 1 : Les attestations se trouvent à la **Partie 5** de la demande de proposition. Vous devez imprimer et remplir la section. Dans votre soumission technique, vous devez présenter votre entreprise afin que l'on déduise que vous œuvrez dans le domaine recherché. Vous devez également présenter vos ressources qui seront assignées à la demande et joindre des preuves de leurs certifications tel que demandé dans la **section 4.2** de l'énoncé des travaux.

Question 2 : Pouvez-vous éclaircir le dernier paragraphe de la **section 3.7 Essais de détection de fuite** qui traite de la signature des avis ? Est-ce que la signature du frigoriste pourrait être suffisante ?

Réponse 2 : La signature du frigoriste pourrait être suffisante en autant qu'il détienne la certification appropriée. En somme, une signature est suffisante si elle respecte le passage suivant : *En signant et scellant le document, le professionnel atteste que les essais ont été effectués par une personne accréditée et qualifiée et qu'ils sont conformes aux prescriptions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement - Règlement fédéral sur les halocarbures.*